

Renouvellement des 60 membres au Conseil national de la protection de la nature

Dossier de la rédaction de H2o
November 2021

Le ministère de la Transition écologique lance un appel à candidatures d'experts scientifiques et de spécialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels, en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité, afin de renouveler les 60 membres du Conseil national de la protection de la nature (CNP) pour un mandat de cinq années, soit du 27 mars 2022 au 27 mars 2027.

L'article 14 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a institué le Conseil national de la protection de la nature (CNP), à l'article L. 134-2 du code de l'environnement, avec pour mission d'apporter, par ses avis, une expertise scientifique et technique. Il peut être consulté sur les projets de loi, d'ordonnance et de décret concernant ses domaines de compétence et les travaux scientifiques et techniques y afférents. Il peut également se saisir d'office.

Départ des candidatures - 19 novembre 2021